

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE
TAVERNY

OBJET :

**Don à l'association La
Ligue contre le cancer**

Nota - Le Maire certifie
que cette délibération a
été mise en ligne sur le
site de la ville le

10/10/2025

Que la convocation du
Conseil a été faite le 19
septembre 2025

et que le nombre des
Membres en exercice est
de : **29**

DEL n° 2025-065

VILLE DE BEAUCHAMP

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 25 septembre 2025
=====

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à salle du conseil municipal à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ,
Mme CERIANI, M. MANAC'H, Mme PIRES, M. BRASSEUR, M.
REMOND, M. AFONSO, M. DUHEM, M. PERRIN, Mme BARROCA, M.
CHANDELIER, Mme KEPEKLIAN, M. CARREL, M. FRAISSE

Étaient excusés les conseillers municipaux suivants :

M. HUMBERT donne pouvoir à Mme BARROCA, Mme SERVAIS donne
pouvoir à M. MANAC'H, Mme MAILLARD donne pouvoir à Mme
KERGUIDUFF, Mme LE BRAS donne pouvoir à Mme CERIANI, M.
JENNY donne pouvoir à Mme NORDMANN, Mme LOISEAU donne
pouvoir à M. REMOND, Mme DIAS donne pouvoir à M. PERRIN, Mme
GUZIK donne pouvoir à M. SEIGNÉ, M. WALTER donne pouvoir à M.
CHANDELIER, M. BACARI donne pouvoir à Mme PIRES

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

Mme DUMITRU, M. BEDON

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur Pascal SEIGNÉ pour assurer ces fonctions. Sans observation, Monsieur Pascal SEIGNÉ est désigné secrétaire pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission plénière du 16 septembre 2025

Dans le cadre de la semaine de la Qualité de Vie et des conditions de Travail, du 16 au 20 juin, le Copil RPS a proposé aux agents de la commune de participer à de nombreuses activités afin de :

- Favoriser la cohésion d'équipe et la bonne humeur,
- Sensibiliser à une pratique sportive ou profiter d'une pause bien-être,
- Conseiller et donner des outils pour améliorer le quotidien.

Parmi les activités, un « challenge solidaire, course, marche ou vélo » était proposé aux agents.

En contrepartie des performances en course, marche ou vélo, réalisées par les agents lors de cette semaine, un don serait reversé à une association en fonction du nombre de kilomètres parcourus.

La distance parcourue par les agents durant cette semaine est de 88 kms.

Il est proposé, dans la continuité de la démarche entreprise, que la commune verse 5€ par kilomètre, soit 440,00 € à verser au bénéfice de l'association la Ligue contre le cancer.

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire à faire un don exceptionnel à la Ligue contre le cancer d'un montant de 440,00 €,

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision,

Inscrit au budget les crédits correspondants.

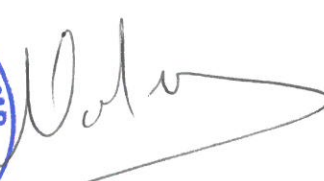
POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le 10/10/2025

Le secrétaire de séance,


Pascal SEIGNÉ

Le Maire,


Françoise NORDMANN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20250925-2025-065-DE
Date de réception préfecture : 10/10/2025